



Validation des Études Supérieures (VES)

Vous avez suivi des études supérieures dans une autre université en France ou à l'étranger? Vous pouvez demander à obtenir un diplôme par équivalence.

Information

Informations collectives

Nous vous proposons un temps d'échanges d'une heure sur les dispositifs de validation des acquis, et bilan de compétences

Inscription obligatoire via [smartagenda de l'Université Rennes 2](#) , prenez rendez-vous avec le Service Formation Continue & Alternance.

Aide au positionnement

Il est important de bien cibler le diplôme en lien direct avec les acquis pédagogiques des études supérieures validées. Nous vous invitons à consulter [notre offre de formation](#)

Le Pôle Validation des Acquis-Bilan de Compétences peut vous accompagner dans le choix du diplôme.

[Téléchargez la fiche projet](#)

Recherche de financement

Le coût de la démarche de VES s'élève à 800 € (Financer sa démarche VAE : [vae.gouv.fr](#))

Ce tarif n'inclut pas les droits d'inscription universitaire, ni les éventuels frais de formation liés à une reprise d'études en cas de validation partielle.

Le pôle validation des acquis peut vous conseiller dans votre recherche de financement en fonction de votre situation, n'hésitez pas à nous contacter.

[Consultez nos tarifs.](#)

Faisabilité

Le dossier de faisabilité constitue une première étape à la démarche.

Nous émettons un avis sur la correspondance de vos acquis de formation avec les attendus du diplôme visé, afin de vous permettre de vous positionner au mieux dans votre démarche VES.

Si votre demande est acceptée, vous pouvez débiter la rédaction de votre dossier VES et pouvez bénéficier d'un accompagnement.

Pour recevoir votre dossier de faisabilité, merci de nous adresser la fiche projet complétée et accompagnée d'un CV et d'une Lettre de motivation.

Rédaction du dossier VES

L'accompagnement du candidat pourra débiter à la suite de la signature du contrat (ou convention), et pour une durée de 6 heures réparties en plusieurs étapes avec les objectifs suivants :

- Présentation de l'accompagnement et du dossier VES
- Accompagnement individualisé à la rédaction du dossier
- Préparation au jury VES

Jury VES

Entretien

Le jury VAE vérifie l'adéquation de vos connaissances et compétences acquises avec celles exigées pour l'obtention du diplôme au regard de votre dossier VES et de l'entretien.

Obtention du diplôme

Le jury décide de valider tout ou partie du diplôme.

En cas de validation partielle, nous vous proposons un accompagnement jusqu'à l'obtention complète du diplôme. Un financement complémentaire devra alors être envisagé pour les éventuels frais de formation liés à une reprise d'études au cas de préconisation modulaire, ou d'accompagnement post-jury en cas de préconisation spécifique. Vous bénéficierez toutefois d'une exonération des droits d'inscription universitaire.

Contact

Pôle Validation des Acquis & Bilan de compétences

Bâtiment I - 1er étage

Place du Recteur Henri Le Moal

35043 Rennes

sfca@univ-rennes2.fr

[02 99 14 20 36](tel:0299142036)

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h15 -12h15 / 13h30 -17h00

Mardi : 9h15 -12h15 / 13h30 -17h00

Jeudi : 9h15 -12h15 / 13h30 -17h00

À voir aussi

- [Site web du SFCA](#)